

**COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres afférents**

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11

**Séance du 04 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire en date du 26 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

**Présents :** Madame Marie-Hélène BERNARD, Monsieur Jean LE MAGOUROU, Monsieur Pierrick PUSTOC'H, Mme Rachel GAUTHO, Monsieur Michel CONNAN, Monsieur René LERAY, Monsieur Sylvain LE PROVOST, Monsieur Erwoann BECEL, Madame Annie BENION, Mme Sandrine ALMIN.

**Absent excusé :** Monsieur Simon BERTHELIN (pouvoir à Marie-Hélène BERNARD)

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Jean LE MAGOUROU

**Délibération n° 2023-01-06**  
**Révision des tarifs communaux : Régie produits divers**

Actuellement, les usagers peuvent demander la réalisation de photocopies en mairie. La feuille est facturée 0,20 € en impression noir et blanc, 0,30 € en impression couleur. Des tirages gratuits sont également accordés aux scolaires et demandeurs d'emplois ainsi qu'aux associations de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe le tarif des copies et impressions réalisées en mairie à 0,20 € l'impression noir et blanc et 0,30 € l'impression en couleur ;
- Précise que les demandeurs d'emplois et les scolaires bénéficient de 20 feuilles ou impressions gratuites par mois ;
- Précise que les tirages de toutes sortes dans la limite des capacités techniques de la mairie pour les associations de la commune sont gratuits.
- Autorise l'encaissement de toutes les sommes inférieures à 15 € (seuil réglementaire de recouvrement par le Trésor Public) dues à la commune par cette régie.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt à la préfecture  
et publication ou notification

Le - 9 JAN. 2023

Le secrétaire de séance  
Jean LE MAGOUROU  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire



La Maire,  
Marie-Hélène BERNARD

